

FORMATION au certificat individuel : " Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques", catégorie " Décideur ou opérateur en collectivité territoriale " »

Inscription collective des agents à la session du :

Nom de la Mairie :

Adresse :

Tel et mail :

Nom et coordonnées personne contact :



Veillez confirmer que les candidat-e-s à former répondent aux PRE-REQUIS OBLIGATOIRES pour pouvoir suivre la formation, en cochant les quatre cases ci-dessous :

- 1) Etre agents d'une collectivité (responsable, chef d'équipe ou autre agent devant acheter ou utiliser les produits phytopharmaceutiques)
- 2) Comprendre les explications orales et écrites (explications durant la formation, lecture, compréhension des questions du test informatique, lecture des étiquettes des produits, etc.)
- 3) Se faire comprendre des autres (pouvoir donner des consignes ou des explications aux autres)
- 4/ Etre en capacité d'utiliser l'outil informatique et avoir l'usage d'une adresse e-mail pour réaliser, soi-même, la demande en ligne ultérieure du certiphyto

LISTE DES AGENTS INSCRITS :

NOM	PRENOMS Tous les prénoms, en commençant par le prénom usuel	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse postale <u>complète</u> + adresse eMail

►► Les données de chaque colonne seront reportées sur l'attestation de formation-bordereau de score servant à obtenir le Certiphyto (y compris adresse + mail)

ED270520

Signature et cachet collectivité :

Si besoin plusieurs pages : total pages :

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE A CONSERVER PAR LA COLLECTIVITE : FORMATION OU TEST «CERTIPHYTO »

PAGE A LIRE ET A CONSERVER PAR LE/LA CANDIDATE OU SON EMPLOYEUR

- 1) Le/la candidat-e confirme la demande de place en formation en renvoyant la fiche d'inscription complétée et signée. (Courrier postal ou email)
> *En même temps ou dès que possible il/elle informe le centre s'il y a une prise en charge directe par un OPCO ou autre, et si le centre doit fournir d'autres documents.*
- 2) Environ un mois avant la formation, si le nombre d'inscrits est suffisant, l'assistante de direction du CFPPA transmet au/a la candidat-e :
> La convocation à la formation (horaires, plan d'accès, repas, etc.)
> Le contrat de formation à nous renvoyer complété-signé avec la preuve de prise en charge OPCO, ou le devis accepté et signé, ou un bon de commande, ou le chèque de paiement (encaissé à l'entrée en formation).
- 3) A l'entrée en formation, le/la candidat-e présente une copie de sa pièce d'identité.
- 4) En fin de formation le/la participant-e reçoit la notice stipulant la procédure pour demander son certiphyto sur « service-public.fr »
- 5) En fin de formation, ou juste après, nous délivrons le « bordereau de score/attestation de formation », au vu de la fiche d'inscription et de la copie de la pièce d'identité fournie (identité, adresse postale et données naissance). Ce document permet au/à la candidat-e de faire la demande de certiphyto en ligne (suivant notice fournie : maximum dans les 6 mois suivant la formation ou test).
- 6) En fonction des demandes et des besoins de chacun-e, le CFPPA peut vous transmettre : factures acquittées, copie contrat contresigné par le CFPPA, attestation de présence, données du centre à fournir à certains financeurs.
- 7) Après la formation, la personne qui a réalisé sa demande en ligne, reçoit sur son compte « service-public » rubrique « documents » un courrier dont la dernière page est le certiphyto :



RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Les demandes de renouvellement des « certiphyto » (après la formation correspondante ou le test), doivent être faites avant les 3 derniers mois de validité du certificat en cours. (Sinon l'état refuse la délivrance)

Site web officiel : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Certiphyto-Certificat-individuel>